

Liste de contrôle pour la consultation VLH

L'association d'aide aux contribuables Vereinigte Lohnsteuerhilfe e. V. (VLH) effectue des déclarations d'impôt pour ses membres et les conseille tout au long de l'année sur toutes les questions relatives à l'impôt sur le revenu.

Désirez-vous vous préparer à une séance de consultation VLH ? Cette liste constitue une aide précieuse. Elle indique quels documents, quelle documentation, quels certificats, etc. sont à apporter le cas échéant. Afin de réduire la charge fiscale dans chaque cas particulier, vous aurez peut-être besoin d'autres justificatifs. Le consultant/la consultante VLH le déterminera avec chaque membre.

Informations générales

- Carte d'identité
- Numéro d'identification fiscale
- Avis d'imposition de l'année précédente
- Justificatifs de changement d'état civil, p. ex. certificat de mariage
- Attestations d'impôt sur le revenu
- Justificatifs des prestations versées à titre de compensation du salaire, p. ex. allocation de chômage, allocations de chômage partiel, indemnités de maladie, allocations parentales, allocations de maternité, indemnités d'insolvabilité, etc.
- Justificatifs des prestations patronales génératrices de patrimoine
- Demande de primes à la construction
- Justificatifs des services à la personne dans le ménage
- Justificatifs des travaux réalisés par des artisans dans le ménage (factures et Justificatifs de paiement)
- Certificats annuels de gains en capital, p. ex. intérêts, dividendes, etc.

- Documents relatifs aux biens immobiliers loués, p. ex. coûts d'acquisition, intérêts sur la dette, contrats de location, factures d'électricité, calculs des charges, etc.
- Justificatifs des revenus provenant de cessions privées, p. ex. la vente de biens immobiliers, etc.
- Justificatifs de revenus étrangers
- Décompte des charges pour la location
- Justificatifs de travaux de construction liés à l'énergie

Justificatifs concernant les enfants

- Numéro(s) d'identification fiscale de(des) enfants(s)
- Certificat(s) de naissance
- Justificatifs des frais de garde d'enfants
- Justificatifs de recherche de places de formation
- Justificatifs de la formation, p. ex. contrat de formation et certificat d'impôt sur le revenu ou preuve de la fréquentation universitaire, scolaire, frais de scolarité, frais d'inscription, BAföG, etc.

VLH.

Impôts ? Nous nous en occupons.



Justificatifs concernant la retraite

- Avis de réception de pension de l'assurance retraite obligatoire, p. ex. pension de retraite, pension de réversion ou pension d'invalidité, etc.
- Certificats d'impôt sur le revenu, p.ex. pour les pensions des fonctionnaires ou des entreprises, etc.
- Justificatifs d'autres pensions, p. ex. assurance retraite privée, avis de prestations pour les régimes de retraite d'entreprise, etc.

Frais de publicité

- Justificatifs des coûts de candidatures
- Justificatifs des frais de déplacement jusqu'au premier lieu de travail
- Justificatifs des jours travaillés
- Justificatifs de frais de déménagement liés au travail
- Justificatifs des frais engendrés par un double foyer (logement secondaire pour raisons professionnelles)
- Justificatifs des frais de bureau professionnel
- Justificatifs de travail à domicile
- Justificatifs des frais de déplacements professionnels et d'activités externes
- Justificatifs des dépenses liées à de l'équipement professionnel, p. ex. vêtements de travail, documentation professionnelle, outils, etc.
- Justificatifs de formation et frais de formation

continue

- Reçus des contributions aux associations professionnelles / syndicats
- Justificatifs des frais de conseils à la fiscalité

Dépenses spéciales

- Justificatifs des primes d'assurance, p. ex. pour les assurances maladie privées, soins infirmiers, accidents, responsabilité civile, assurance vieillesse/vie etc.
- Justificatifs de constitution d'une retraite privée, p. ex. documents pour les pensions Rürup et Riester, etc.
- Reçus ou justificatifs de paiement pour les dons jusqu'à 300 euros

Charges extraordinaires

- Justificatifs des pensions alimentaires pour des personnes à charge
- Justificatifs des frais de santé et de soins, p. ex. services de médecins et de dentistes, séjours hospitaliers, médicaments, lunettes, cures, traitements thérapeutiques, maisons de repos et de retraite, visites chez des médecins, etc.
- Justificatifs du degré d'incapacité ou de soins, p. ex. certificat d'invalidité
- Justificatifs des frais funéraires (s'ils ne sont pas couverts par la succession)

Votre Centre de conseil VLH :

